



FORMATION
DES MILITANTS

AGIR FACE AUX DISCOURS ANTISÉMITES

LIVRET PÉDAGOGIQUE

AMNESTY
INTERNATIONAL



SOMMAIRE

Pourquoi ce livret ?

Les personnes juives subissent du racisme et des discriminations depuis bien trop longtemps.

Celles-ci prennent racine dans des siècles de discours haineux, prétexté par des motifs religieux, politiques ou pseudo-scientifiques. Dans un contexte de montée des mouvements anti-droits¹ et alors que les débats sur les racismes sont de plus en plus virulents, on observe actuellement une réaffirmation de la haine des personnes juives et des discours antisémites aussi bien en politique qu'au sein de la société dans son ensemble, et notamment sur Internet.

L'antisémitisme, loin d'appartenir au passé, se manifeste encore aujourd'hui sous des formes multiples : stéréotypes persistants, propos haineux banalisés, théories complotistes, agressions verbales ou physiques, allant jusqu'au viol et au meurtre. **Ces discours menacent les droits fondamentaux, la sécurité, et parfois même la vie des personnes visées.** Il est essentiel d'agir, de réagir, et de ne pas laisser passer !

01 DÉFINITION ET RÉALITÉS

- 👉 De qui parle-t-on ? 6
- 👉 Les réalités des personnes juives 11

02 NOTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

- 👉 Trois textes de référence 20
- 👉 Les recommandations du droit international 21

03 ARGUMENTAIRE FACE AUX DISCOURS TOXIQUES À PROPOS DES PERSONNES JUIVES

- 👉 Avant d'argumenter : une RAPIDE mis en garde 26
- 👉 Démonter les discours antisémites 26

04 AGIR AVEC AMNESTY INTERNATIONAL POUR DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNES JUIVES

- 👉 Demander l'application des recommandations du droit international en matière de lutte contre l'antisémitisme 36
- 👉 Se former avec Amnesty International France 37

Collection

Le livret pédagogique « *Agir face aux discours antisémites* » est une branche thématique conçue pour accompagner et compléter la collection « *Agir contre les discours toxiques* ». Dans cette collection, vous trouverez un livret central avec tous nos conseils sur la posture à adopter face aux personnes formulant des propos toxiques, entre autres. Cette collection d'outils a pour objectif de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'auto-former afin de développer des stratégies de réponses adaptées aux discours toxiques.

¹ Amnesty international définit les "anti-droits" comme l'ensemble des acteurs qui cherchent à restreindre ou démanteler les droits fondamentaux.



01

DÉFINITION ET RÉALITÉS



// De qui parle-t-on ?

QU'EST-CE QUE L'ANTISÉMITISME

La Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme² (2021) définit l'antisémitisme comme **toutes les formes de discrimination, de préjugés, de stéréotypes et d'hostilité envers les personnes juives, ou celles perçues comme telles, ainsi que leurs biens, leur communauté ou leurs institutions religieuses, simplement à cause de leurs croyances ou de leur identité, qu'elle soit réelle ou supposée.** Cette déclaration explicite aussi que l'antisémitisme peut être direct ou indirect³, et qu'un propos peut être considéré comme étant antisémite indépendamment de l'intentionnalité de l'auteur.

Il est important de distinguer l'antisémitisme, qui constitue une discrimination fondée sur la judéité, des discours visant les personnes israéliennes, qui peuvent constituer une discrimination fondée sur la nationalité. Les deux sont tout autant contraires aux droits fondamentaux et tout aussi dangereuses.

Il est aussi important de distinguer les discriminations fondées sur la judéité des personnes et/ou la nationalité des personnes, de ceux visant Israël en tant qu'État qui elles relèvent de la liberté d'expression.

Enfin, il est important de rappeler que l'antisémitisme s'exprime souvent en termes racialisés, les personnes juives étant représentées comme des sous-humains qu'il faut exclure de la civilisation humaine « normale ».



COMPRENDRE L'HISTOIRE DE L'ANTISÉMITISME

L'antisémitisme est loin de commencer au XX^e siècle avec le génocide de la Shoah. Il s'inscrit dans une **longue histoire**, dont les racines remontent à l'Antiquité. Il est important de comprendre l'histoire de l'antisémitisme, pour appréhender dans quels éléments s'enracinent les stéréotypes et préjugés actuels afin de mieux les combattre.



1^{er} siècle

Premier pogrom

Le massacre d'Alexandrie (en Égypte) contre la population juive, alimenté par des rumeurs de sacrifices humains, est considéré comme le premier pogrom⁴. Ce type d'accusation, **infondée mais répétée à travers les siècles**, deviendra un ressort classique de l'antisémitisme.



IV^e siècle

La création du mythe d'un peuple déicide

Avec l'émergence du christianisme, le judaïsme devient une foi à discréditer. L'Église attribue aux personnes juives la responsabilité collective de la mort de Jésus, forgeant ainsi le mythe du peuple déicide. Dès le IV^e siècle, les premiers textes officiels limitent leurs droits et les représentations religieuses les associent au **mal absolu**. La religion devient alors un outil d'exclusion.



Moyen Âge (IX^e - XI^e)

Les guerres de religion, fabrique de récits antisémites

Les croisades laissent dans leur sillon des massacres de communautés juives, et de nouvelles accusations de « crimes rituels » qui voient le jour, accusant les personnes juives de tuer des enfants chrétiens pour en utiliser le sang lors de rites. Ces mythes infondés solidifient la croyance populaire autour de ces crimes de sang commis par des juifs et aggravent les massacres.

Les personnes juives sont **progressivement exclues de la société chrétienne**, elles doivent porter des signes distinctifs, sont bannies de certains quartiers, voire de villes entières.

Cette marginalisation nourrit le mythe d'un « peuple errant », condamné à vivre sans terre ni patrie et fondamentalement étranger : ce récit est utilisé pour justifier leur exclusion durable.

² La déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme (JDA), publiée en 2021, vise à clarifier ce qui relève ou non de l'antisémitisme, notamment concernant Israël et la Palestine. Elle a été rédigée par des universitaires, sous l'égide de l'Institut Van Leer à Jérusalem. Environ 200 chercheurs l'ont signée. Cette nouvelle définition est née en réponse aux critiques de la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire du Holocauste (IHRA), jugée trop restrictive pour la liberté d'expression

³ Voir les différents types de discours présentés dans le *livret socle* (notamment les discours codés)

⁴ Un pogrom est une attaque violente, souvent accompagnée de pillages et de meurtres, perpétré par une communauté sociale, politique ou religieuse et dirigée contre une communauté en raison de son origine, de sa religion ou de son appartenance ethnique. Le terme désigne à l'origine les violences commises contre les personnes juives en Russie, souvent avec l'indifférence ou la complicité des autorités.

XII^e - XIV^e

La construction de stéréotypes durables

L'antisémitisme bat son plein : à des traits physiques caricaturaux (souvent inventés et illustrés dans l'art religieux ou populaire, comme le nez crochu) s'ajoutent des attributs moraux négatifs, tels que l'avidité ou la duplicité pour représenter les personnes juives.

L'un des plus persistants reste celui de **l'accaparement des richesses**, né au Moyen-Âge : à certaines époques, des lois cantonnent les personnes juives à des rôles économiques impopulaires (collecte d'impôts, prêt d'argent,...). Ces décisions politiques nourrissent alors l'image fausse et négative du « juif riche et avare », encore présente aujourd'hui.

XV^e siècle

Premières lois raciales antisémites

L'Espagne adopte des lois dites de « pureté de sang », excluant les personnes juives, y compris les converties, de toute fonction publique. Ces textes sont considérés comme **les premières lois raciales de l'histoire**. L'antisémitisme devient aussi un **instrument politique**.

XVIII^e siècle

Des droits égaux pour la première fois

À partir de la fin du XVIII^e siècle, sous l'influence des Lumières et notamment avec la Révolution française de 1791, les personnes juives obtiennent en France leurs droits civiques et l'égalité juridique, marquant le début de leur émancipation. D'autres pays européens suivront plus lentement. Cette période favorise leur participation à la vie publique, culturelle et politique, mais elle suscite aussi des résistances et l'apparition de nouveaux stéréotypes les accusant de vouloir dominer ou manipuler la société.

// Du rejet religieux à la haine racialisée

L'exclusion et la haine des personnes juives se caractérisent et s'amplifient aux débuts des sciences raciales et des idéologies nationalistes émergeantes, dans un contexte de crise sociale et de mutations causées par la révolution industrielle. Les personnes juives sont alors décrites comme un problème à exclure non plus à cause de leur foi, mais du fait de leur identité supposée. Les anciens mythes antijuifs ne disparaissent pas : ils sont renforcés et « naturalisés », ouvrant la voie à un antisémitisme d'autant plus violent au XX^e siècle.

En France, selon le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)⁵, plusieurs stéréotypes antisémites connaissent une progression inquiétante :

18 %

des personnes interrogées pensent que « les personnes juives ont trop de pouvoir en France »

42 %

pensent que « les personnes juives françaises sont plus attachées à Israël qu'à la France » témoignant d'un soupçon de « double allégeance »

36 %

adhèrent avec le stéréotype selon lequel « les personnes juives ont un rapport particulier à l'argent »

Même si les actes antisémites sont largement condamnés dans le discours public, des préjugés profonds continuent de structurer une partie de l'imaginaire collectif, et l'antisémitisme se développe partout, notamment en ligne.

Pour aller plus loin :

// Histoire de l'antisémitisme, réalisé par Jonathan Hayoun & Judith Cohen-Solal sur Arte (Documentaire)

// Une histoire de l'antisémitisme, par Emmanuel Laurentin sur France culture (Podcast disponible gratuitement)



À SAVOIR : ANTISIONISME ET ANTISÉMITISME

Les mots « sionisme » et « antisionisme » renvoient à des réalités politiques complexes et changeantes. Pour certains, le sionisme signifie le droit des personnes juives à avoir un État ; pour d'autres, cela inclut la question des frontières d'Israël ou les droits des personnes non-juives dans cet État. De même, l'antisionisme peut désigner un rejet de l'État d'Israël, une critique de ses politiques actuelles, ou une opposition aux inégalités de droits au sein de l'état.

L'hostilité envers Israël peut parfois cacher une forme d'antisémitisme, notamment lorsqu'elle exagère grossièrement son rôle ou le diabolise. Mais critiquer les politiques israéliennes ou soutenir les droits du peuple palestinien, dans le cadre du droit international, n'est pas en soi antisémite. Il n'est pas non plus antisémite de remettre en question le sionisme en tant que nationalisme, ou de défendre une solution politique qui garantirait une égalité de droits pour tous les habitants de la région.

// Les réalités des personnes juives

Le terme « personnes juives » désigne une communauté diverse, qui ne se définit pas uniquement par la religion. La judéité peut être vécue comme une appartenance culturelle, historique, spirituelle, familiale ou identitaire, avec ou sans pratique religieuse. Certaines personnes se reconnaissent dans le judaïsme comme foi, d'autres dans une tradition ou une mémoire collective transmise. Cette pluralité est constitutive de la judéité, qui n'est pas réductible à une seule définition.

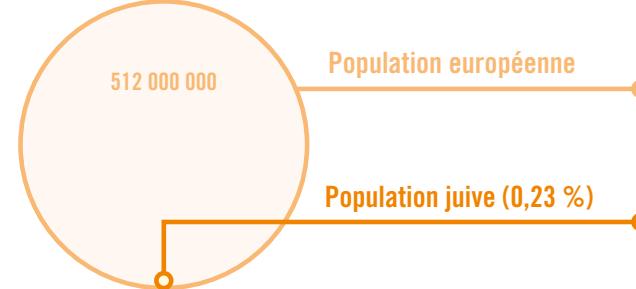
La population juive était estimée à **14 606 000 personnes dans le monde en 2018, soit 0,2 % de la population mondiale**. En Europe, la population juive serait de 1 335 000 pour 512M d'europeens.⁶



Proportion population juive dans le monde



Proportion population juive en Europe



⁵ Rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, CNCDH. Enquête menée en face-à-face au domicile des 1210 personnes interrogées.

⁶ Chiffres extraits du rapport "Jewish people's experiences and perceptions of antisemitism, EU Survey of Jewish people", Produit par l'Agence européenne pour les droits fondamentaux (FRA).

LE QUOTIDIEN DES PERSONNES JUIVES EN EUROPE

Dans l'Union européenne, la majorité des personnes juives continuent d'être confrontées à des actes ou des propos antisémites⁷, y compris en ligne. Selon plusieurs associations de lutte contre l'antisémitisme, cette pression a considérablement augmenté depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 et la riposte de l'armée israélienne. Elle limite la possibilité de vivre une identité juive de manière ouverte et paisible et nuit au bien-être psychologique des personnes concernées⁸.

Par ailleurs, un autre phénomène préoccupant contribue à renforcer l'antisémitisme : l'amalgame entre personnes juives, Israël et les politiques de l'État israélien. Cet amalgame prend plusieurs formes. D'un côté, certaines personnes ou institutions présentent tout soutien à l'Etat d'Israël comme un rempart contre l'antisémitisme. De l'autre, des personnes juives ou perçues comme telles sont régulièrement rendues responsables des actions du gouvernement israélien, notamment en lien avec les violations des droits des Palestiniens. Ce glissement est particulièrement dangereux : il expose des personnes juives à des violences ou à des discriminations, simplement en raison de leur identité réelle ou supposée.



©Bill Gullo

Les actes antisémites les plus couramment recensés aujourd'hui comprennent notamment les agressions contre les personnes juives, du fait de leur appartenance religieuse réelle ou supposée, les attaques contre les synagogues, la dégradation de tombes juives en y représentant des croix gammées, ainsi que le refus d'embaucher ou de promouvoir une personne car elle est juive.



L'ANTISÉMITISME EN LIGNE

Les réseaux sociaux et les plateformes numériques ont profondément transformé la circulation des idées et des discours, y compris ceux qui propagent la haine. Leur interactivité et leur fonctionnement algorithmique permettent la formation rapide de communautés virtuelles, où des personnes peuvent diffuser des idées antisémites à grande échelle, en toute impunité.

Depuis le 7 octobre 2023, Amnesty International a documenté une augmentation préoccupante des contenus incitant à la haine sur les réseaux sociaux⁹, visant à la fois les personnes juives et palestiniennes. Parmi ces contenus, certains appellent explicitement à la violence, à l'hostilité ou à la discrimination, en violation du droit international relatif aux droits humains.



Malgré cela, seulement 1 personne sur 5 signale ces contenus à la plateforme concernée.¹⁰

👉 Vous souhaitez agir face aux propos toxiques que vous rencontrez en ligne ? Découvrez comment y faire face grâce à notre [livret dédié](#) !¹¹

⁷ Jewish people's experiences and perceptions of antisemitism, 2024 - EU agency for fundamental rights

⁸ La quantification des actes et propos antisémites reste difficile en raison du manque de statistiques efficaces en France pour la comptabilisation des actes racistes, de la sous déclaration par les victimes et de la probable sur-comptabilisation de certains propos et actes dû à l'utilisation de la définition de l'IHRA

⁹ Israel/Gaza : les réseaux sociaux entre censure des voix palestiniennes et démultiplieur de haine

¹⁰ On appelle la différence estimée entre le nombre de faits discriminants déclarés et non déclarés **Le chiffre noir**. Pour en savoir plus, rendez-vous dans le [livret socle](#)

¹¹ [Livret - Agir contre la désinformation et les discours toxiques en ligne](#)

L'IMPACT DE L'ANTISÉMITISME SUR LA VIE DES PERSONNES JUIVES

Les propos et actes antisémites ne sont jamais sans conséquences. Ils ont des effets profonds et durables sur la vie des personnes juives, tant sur le plan individuel que collectif, même si ces effets sont parfois invisibles. Selon les résultats de l'étude *Expériences et perceptions de l'antisémitisme par les personnes juives* réalisée par l'Agence européenne pour les droits fondamentaux (FRA) en 2024¹², presque toutes les personnes juives interrogées déclarent avoir été confrontées à l'antisémitisme au cours de l'année passée, et 8 sur 10 estiment que ce phénomène a augmenté ces dernières années.



VIOLENCES VERBALES ET PHYSIQUES

L'antisémitisme s'exprime par des insultes, des tags haineux, des harcèlements en ligne, voire des agressions physiques. Ces violences ne sont pas des incidents isolés : elles participent à un climat général d'hostilité. Elles peuvent laisser des traces durables sur les victimes, comme tout acte discriminatoire ou violent.

Sur les réseaux sociaux, les personnes juives sont constamment exposées à des contenus antisémites, amplifiés par les algorithmes qui favorisent la viralité des messages haineux.

90 %

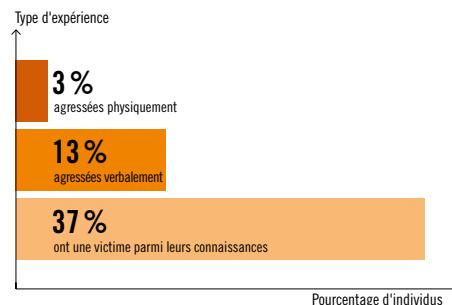
des répondants ont été confrontés à des contenus antisémites au cours des 12 derniers mois

ISOLEMENT ET RETRAIT DE LA VIE PUBLIQUE

Face à la peur ou à l'incompréhension, certaines personnes juives se sentent contraintes de se replier sur elles-mêmes, de s'éloigner des espaces collectifs ou d'éviter les débats publics, par crainte d'être ciblées ou stigmatisées. Sur les réseaux sociaux, l'exposition répétée à des contenus antisémites crée un effet « refroidissant », limitant la liberté d'expression et la participation au débat public.

Cette marginalisation n'est pas seulement sociale : elle prive aussi la société de voix, de talents et d'expressions culturelles riches et nécessaires.

Les violences subies par les personnes juives :



ATTEINTE AUX DROITS CULTURELS ET RELIGIEUX

Beaucoup de personnes juives disent éviter de porter des signes visibles de leur identité (kippa, étoile de David, mezouzah à la porte...), de peur d'être ciblées. Certaines renoncent à fréquenter leur synagogue, à afficher leur appartenance culturelle ou religieuse, ou même à dire qu'elles sont juives dans des contextes sociaux ou professionnels.



Homme lisant dans une synagogue ©Jayden Becker

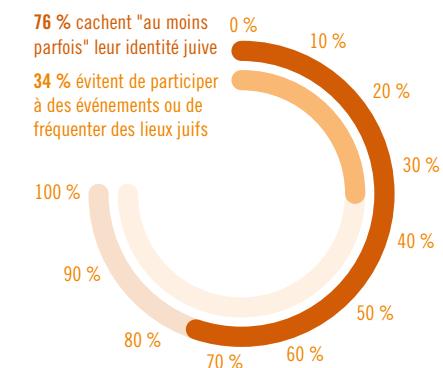
24 % ont commencé à éviter de publier des contenus qui pourraient révéler leur identité juive

23 % limitent leur participation aux discussions en ligne

16 % ont réduit leur utilisation de certaines plateformes

Pourcentage d'individus →

Quand la peur conduit à cacher son identité juive, ce sont aussi les droits culturels et la liberté de religion qui sont mis à mal.

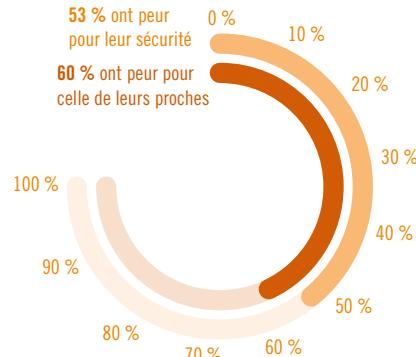


¹² Jewish people's experiences and perceptions of antisemitism, 2024 - EU agency for fundamental rights

PEUR, ANGOISSE ET INSÉCURITÉ

L'un des premiers effets de l'antisémitisme est la peur : plus de la moitié des répondants à l'enquête expriment leur **peur pour leur propre sécurité et celle de leurs proches**.

Menaces, insultes, agressions et autres regards hostiles génèrent un sentiment d'insécurité constant. Ces discours et le sentiment d'insécurité qu'ils créent ont un impact psychologique néfaste sur les personnes juives.



Vivre librement son identité juive ne devrait jamais être un acte de courage.



©Levi Meir Clancy



“ Je crains vraiment pour la sécurité de mon enfant qui fréquente une école juive. Chaque jour, je me demande si je ne devrais pas l'inscrire dans une autre école. ”

(Laura*, 30-34 ans, Belgique)

*Expériences et perceptions de l'antisémitisme - Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine contre les personnes juives dans l'UE – Agence européenne pour les droits fondamentaux
Les prénoms ont été modifiés pour garantir l'anonymat des personnes offrant leurs témoignages.



02

NOTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

// Trois textes de référence

Le droit international se base sur trois textes pour interdire les discriminations racistes, dont l'antisémitisme, et obliger les Etats à lutter contre :



Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹³

Adopté par l'ONU en 1966, ce traité protège les droits fondamentaux comme la liberté d'expression, de religion ou le droit à un procès équitable. Il interdit tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (article 20).

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹⁴

Adoptée en 1965, cette convention engage les États à interdire et combattre toute forme de discrimination raciale. Elle vise aussi les discours de haine et les groupes incitant à la haine raciale, en imposant des mesures concrètes.

Le plan d'action de Rabat¹⁵ sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence

Publié en 2012 par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ce texte non contraignant aide à distinguer un discours de haine à sanctionner d'une opinion protégée. Il propose des critères concrets pour identifier les discours incitant à la haine et des mesures de lutte, tout en respectant la liberté d'expression.

// Les recommandations du droit international

Le droit international relatif aux droits humains repose sur un principe fondamental : toutes les personnes ont les mêmes droits, sans discrimination, quelle que soit leur origine, leur religion ou leur identité.



INTERDIRE LES DISCRIMINATIONS RACIALES ET LES APPELS À LA HAINE

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR) définit précisément ce qu'est la discrimination raciale. **Elle oblige les États à lutter activement contre toutes ses formes**, qu'elles soient intentionnelles ou non, et à ne pas tolérer qu'une personne ou une organisation la promeuve. Les discours ou organisations qui promeuvent l'idée qu'un groupe est supérieur à un autre, ou qui justifient la haine raciale ou religieuse, sont explicitement condamnés par la Convention. **Les États doivent prendre des mesures concrètes pour les empêcher.**



LIMITER LES APPELS À LA HAINE, SANS NIER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Liberté d'expression et lutte contre les discours de haine ne sont pas opposés : ce sont deux droits fondamentaux qui se renforcent mutuellement. Le droit international garantit à la fois la liberté d'expression et l'interdiction des appels à la haine raciale, nationale ou religieuse.¹⁶ Le Comité des Droits de l'Homme rappelle que **les restrictions à la liberté d'expression doivent rester exceptionnelles, mais qu'elles deviennent nécessaires lorsque certains discours incitent directement à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.**

Pour aider les États, le Plan de Rabat propose 6 critères permettant d'identi-

fier si un discours atteint ce seuil. **Il recommande aussi aux États d'interdire les appels à la haine, y compris quand ils sont prononcés par des personnalités publiques.**

Le défi est donc de trouver un **équilibre** : protéger la liberté d'expression sans tolérer la haine. Cela suppose des lois claires, mais aussi des politiques publiques et des pratiques concrètes, y compris dans l'espace numérique. **Lutter contre l'antisémitisme ne passe pas seulement par l'interdiction des discours haineux, mais aussi par la promotion de la parole critique, du débat et de l'éducation.**

¹³ Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ONU, 1966

¹⁴ La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ONU, 1965

¹⁵ Le plan d'action de Rabat, ONU, 2012

¹⁶ Articles 19 & 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)



LES SIX CRITÈRES DU PLAN DE RABAT¹⁷ POUR IDENTIFIER UN APPEL À LA HAINE :

- 👉 Le contexte
- 👉 Le statut ou la position de l'auteur du discours
- 👉 L'intention
- 👉 Le contenu ou la forme du discours
- 👉 L'étendue du discours
- 👉 La probabilité que le discours mène à des actes de haine



ÉDUQUER POUR PRÉVENIR

Le droit international souligne **que la lutte contre l'antisémitisme ne repose pas uniquement sur des lois.** Il faut aussi offrir :

- // Des recours efficaces pour les victimes
 - // Des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des fonctionnaires
 - // Une éducation de qualité pour prévenir la haine
 - // L'inclusion de la diversité et des droits humains dans les programmes scolaires
 - // La formation des enseignants
- L'enseignement sur l'antisémitisme, et notamment sur la Shoah ne doit pas seulement transmettre des faits, mais susciter de l'empathie, encourager la pensée critique, et lutter contre les représentations négatives des personnes juives.

Enfin, les stratégies antiracistes des Etats doivent aussi prendre en compte les identités croisées (par exemple, être juive et femme, personne LGBTQI+ et juive, ...), pour être réellement efficaces.



Atelier de formation pendant le Campus 2023 - ©christophemeireis.com

¹⁷ Envie d'en savoir plus sur le Plan de Rabat ? Prenez le temps de lire le [livret socle](#) de cette collection « Faire face aux propos toxiques »



03

ARGUMENTAIRE FACE AUX DISCOURS TOXIQUES À PROPOS DES PERSONNES JUIVES



// Avant d'argumenter : une rapide mise en garde

Certaines théories ou discours antisémites ne visent pas à nourrir un débat, mais à détourner l'attention, justifier la violence et renforcer des visions du monde racistes. Il ne s'agit donc pas de répondre à tous, ni de réfuter chaque détail. **Répondre à l'antisémitisme, c'est avant tout dénoncer des logiques discriminatoires, et déconstruire les idées reçues qui les nourrissent**, pas convaincre à tout prix celles et ceux qui refusent d'écouter.

Ainsi, parler d'« antisémitisme » plutôt que de « polémiques », de « débats » ou « d'opinions » permet de nommer clairement ce dont il s'agit : une discrimination. Dire « personnes juives » plutôt que « les juifs » permet de rappeler la diversité des vécus et des identités,



et d'éviter une formulation globalisante ou déshumanisante. Il est aussi important de ne pas reprendre les mots ou expressions utilisés dans les discours haineux, même pour les contester : cela risque de leur donner plus de visibilité. Enfin, rappelez-vous que vous avez le droit de poser vos limites. Vous n'avez pas à vous exposer à des échanges agressifs ou blessants : se préserver, c'est aussi permettre à l'engagement de durer.

Il est inutile de répondre sur le terrain du « qui contrôle quoi » : cela alimente la logique du soupçon. Mieux vaut déconstruire l'idée qu'un groupe – quel qu'il soit – aurait, par nature, un attrait particulier pour le pouvoir ou la richesse. Ce genre

de généralisation repose sur une vision essentialiste, qui nie la diversité des parcours, des opinions et des situations. Dire que « les juifs contrôlent tout » revient à transformer une minorité en menace, sur la seule base de préjugés.

« Les personnes juives organisent le grand remplacement / Les personnes juives contrôlent le mouvement LGBTI+, ainsi que l'immigration, dans le but de commettre un 'génocide blanc'. »

Cette affirmation repose sur une théorie du complot ancienne, qui imagine les personnes juives comme un groupe agissant en secret pour manipuler la société. Elle recycle l'idée du « Juif tout-puissant », en l'adaptant à des peurs contemporaines liées à l'immigration, aux droits des personnes LGBTI+ ou au fantasme du « grand remplacement ». Les personnes juives ne forment pas un groupe homogène, et il en va de même

pour les personnes LGBTI+ ou les personnes issues de l'immigration, qui sont elles aussi diverses dans leurs parcours, leurs opinions et leurs engagements. Les discours qui prétendent qu'un seul groupe contrôlerait les autres sont à la fois antisémites, racistes et LGBTIphobes. Ils ne reposent sur aucun fait, mais cherchent à simplifier la complexité du monde et de justifier la haine et l'exclusion.

// Démonter les discours antisémites

LE PRÉTENDU CONTRÔLE DU MONDE PAR LES PERSONNES JUIVES

« Les personnes juives ont trop de pouvoir, elles contrôlent les médias, les banques et la politique. »

Ce discours reprend un stéréotype antisémite classique, celui d'une minorité agissante qui « s'infiltrerait » dans les lieux de pouvoir pour en tirer des bénéfices cachés. Ce fantasme s'appuie souvent, consciemment ou non, sur des récits conspirationnistes comme *Les Protocoles des Sages de Sion*, un faux

document forgé pour alimenter la haine. Les personnes juives, comme tout le monde, ont des parcours, des opinions et des engagements variés. Les accuser en bloc revient à transformer une minorité en bouc émissaire, en lui attribuant à tort la responsabilité de dysfonctionnements sociaux.

LE PRÉTENDU RAPPORT DES PERSONNES JUIVES À L'ARGENT

« Les personnes juives ont un rapport particulier à l'argent, ils sont avares et obsédés par cela. »

Ce stéréotype s'ancre dans un stéréotype très ancien, hérité notamment du Moyen Âge, lorsque les personnes juives étaient exclues de nombreux métiers et assignées, par les autorités, à des activités financières impopulaires, comme la collecte d'impôt ou le prêt d'argent. Ce contexte historique a nourri une image déformée, reprise depuis dans de nombreux discours haineux.

Accuser un groupe entier d'avidité ou d'obsession pour l'argent, c'est ignorer

la réalité : il n'existe aucun lien entre origine ou religion et comportement économique. Les personnes juives, comme toutes les autres, ont des situations sociales, des revenus et des attitudes vis-à-vis de l'argent extrêmement variés.

Mieux vaut éviter de se justifier ou de comparer entre groupes : ce type de discours essentialise et déshumanise. Il est plus efficace de rappeler que les stéréotypes économiques ont toujours été utilisés pour justifier des discriminations graves.

« Les Rothschild contrôlent le monde. »

Ce type d'affirmation ne repose sur aucun fait crédible. C'est une construction imaginaire qui recycle le fantasme d'un « pouvoir juif occulte », déjà présent dans le faux texte *Les Protocoles des Sages de Sion*, un document entièrement fabriqué qui prétend révéler un complot juif mondial. Ce faux a par ailleurs profondément influencé l'extrême droite et l'idéologie nazie.

L'idée que « les Rothschild contrôlent le monde » est un exemple classique de théorie du complot antisémite, apparue au XIX^e siècle. Cette famille juive très visible à l'époque, et qui a fait fortune

après la création de la banque qui porte son nom, a été utilisée comme figure symbolique pour incarner un présumé pouvoir juif mondial.

Les Rothschild ne dirigent ni les banques centrales, ni les gouvernements, ni les médias. Et même si cette phrase semble viser une famille en particulier, elle sert souvent à désigner implicitement l'ensemble des personnes juives en tant que groupe. C'est justement ce glissement qui en fait un discours antisémite.

« Les personnes juives sont responsables des crises sanitaires »

Ce type d'accusation s'inscrit dans une longue tradition antisémite qui associe les personnes juives à la propagation de maladies ou à des manipulations médicales. Dès le Moyen Âge, ils étaient accusés dempoisonner les puits ou de répandre la peste noire. Ces récits ont été réactivés lors de la pandémie de Covid-19, avec des théories complotistes affirmant que les personnes juives auraient créé le virus ou en tireraient profit.

Ces accusations ne reposent sur aucun fait. Elles instrumentalisent la peur collective pour désigner un bouc émissaire et détourner l'attention des causes réelles des crises sanitaires, souvent complexes et multifactorielles.

Alimenter ce type de discours, c'est renforcer la stigmatisation des minorités en période de vulnérabilité sociale. Cela peut aussi légitimer des violences ou discriminations très concrètes, comme cela a été observé dans plusieurs pays pendant la pandémie.



ANTISÉMITISME PENDANT LA CRISE DU COVID

La crise du Covid-19 a vu ressurgir de nombreuses discriminations, visant notamment les personnes perçues comme asiatiques¹⁸ et / ou juives. Dans ce contexte, des discours antisémites ont circulé, accusant les personnes juives ou Israël d'être à l'origine du virus pour des raisons de contrôle ou de profit.

// Certaines figures juives ont été la cible de rumeurs et de détournements antisémites, comme une ancienne ministre de la santé accusée à tort d'empoisonner la population.

// Lors des manifestations contre le vaccin et le pass sanitaire, certains opposants brandissaient des pancartes avec l'inscription « Qui ? » ou « Mais qui ? »¹⁹, une question en apparence innocente mais qui suggérait, de manière codée²⁰, que les personnes juives seraient responsables de la crise ou en tireraient profit.

¹⁸ Vous souhaitez vous former pour agir contre les discours asiatophobes ? Découvrez notre livret d'autoformation !

¹⁹ Consultez cet article du monde pour mieux comprendre le discours antisémite crypté derrière les pancartes « Mais qui ? »

²⁰ Voir les différents types de discours présentés dans le livret socle (notamment les discours codés)

LES PERSONNES JUIVES SONT RESPONSABLES DES CRISES ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

« Les personnes juives sont responsables des crises économiques mondiales. »

Accuser les personnes juives d'être responsables des crises économiques mondiales recycle un vieux stéréotype antisémite, hérité du Moyen Âge puis renforcé par la propagande nazie, selon lequel les personnes juives manipuleraient l'économie dans l'ombre pour déstabiliser le monde et ainsi servir leurs intérêts.

En réalité, les crises économiques ont des causes multiples : politiques, structurelles, financières, souvent liées à des

choix d'États ou à des mécanismes globaux. Les réduire à l'action d'un groupe désigné comme bouc émissaire, c'est nier la complexité du réel.

Ce type de discours repose sur une généralisation dangereuse et fausse, qui associe une minorité à des malheurs collectifs. Cela entretient la haine et détourne l'attention des véritables responsabilités économiques et politiques.



Mémorial de l'holocauste, Berlin - ©Michal Lis

LA NÉGATION OU LA MINIMISATION DE LA SHOAH

« Les personnes juives utilisent la Shoah pour obtenir des priviléges. »

Ce discours remet en question la mémoire de la Shoah en insinuant qu'elle serait instrumentalisée à des fins d'intérêt ou de pouvoir. Il nie la spécificité de ce génocide et présente la lutte contre l'antisémitisme comme un privilège, plutôt que comme une nécessité antiraciste.

Rappeler la Shoah, c'est rendre justice aux victimes, comprendre jusqu'où la haine peut mener, et prévenir sa répétition. Ce travail de mémoire ne donne aucun avantage : il renforce les droits de toutes et tous, en défendant l'égalité, la dignité et la vigilance face aux discriminations.

Accuser les personnes juives de « se servir » d'un génocide banalise l'horreur et alimente les discours négationnistes. Il culpabilise les victimes et salit leur long travail pour la reconnaissance, la reddition des comptes et les réparations, travail toujours en cours à ce jour. Ce type de rhétorique participe aussi à une logique de concurrence mémoire, qui oppose les souffrances au lieu de les reconnaître collectivement, alors que la racialisation de tous les groupes procède d'un même mécanisme²¹. Recentrer le débat sur les faits historiques reste essentiel et rappeler que le problème n'est pas que l'on parle de la Shoah, mais que les Etats peinent à reconnaître leur responsabilité dans d'autres crimes et à fournir des réparations.

L'ANTISÉMITISME ET LA QUESTION ISRAÉLO-PALESTINIENNE

« Les personnes juives sont responsables du génocide à Gaza. »

Ce type d'accusation revient à attribuer à un groupe entier la responsabilité des décisions d'un gouvernement. C'est une généralisation dangereuse : elle efface la diversité des opinions, elle essentialise, et elle alimente l'idée d'une responsabilité collective qui justifierait une hostilité globale.

Beaucoup de personnes juives dans le monde, y compris en Israël, s'opposent à la politique du gouvernement israélien. D'autres n'ont aucun lien avec ce pays. Le génocide à Gaza relève d'un conflit politique et territorial complexe, dans

lequel les responsabilités doivent être examinées avec rigueur, et non projetées sur des individus en raison de leur identité réelle ou supposée.

Accuser les personnes juives d'être responsables du génocide des Palestiniens à Gaza, c'est déplacer la critique d'un gouvernement vers un groupe entier, cela transforme un désaccord politique en haine d'un peuple, et c'est de l'antisémitisme. Et ce glissement ouvre la porte à la violence.

« Les personnes juives doivent condamner les actions d'Israël. »

Cette injonction impose une forme de test de loyauté : pour mériter d'être acceptée, une personne juive devrait publiquement se désolidariser d'un État et de son gouvernement avec lequel elle n'a parfois aucun lien. C'est injuste, stigmatisant, et révélateur d'un double standard.

Cette attente place les personnes juives dans une situation intenable. Si elles ne condamnent pas, elles seraient complices. Si elles le font, ce n'est jamais suffisant. Cela revient aussi à leur refuser le droit au silence, à la nuance, ou simplement à l'indifférence politique.

Exiger cette prise de position, c'est aussi entretenir une confusion : on mélange identité religieuse, ethnique ou culturelle, et responsabilité politique. Ce mélange est au cœur des discours antisémites. Il faut au contraire réaffirmer que chaque personne est libre de ses engagements et qu'aucun groupe ne porte collectivement le poids d'un État.

²¹ Envie d'en savoir plus sur le mécanisme de la racialisation ? Consultez notre [livret socle « Agir face aux discours toxiques »](#)

LE PRÉTENDU PROBLÈME D'INTÉGRATION ET DE DOUBLE ALLÉGEANCE

« Les personnes juives forment un groupe à part dans la société. »

Ce discours repose sur l'idée qu'il existerait une identité juive intrinsèquement étrangère à la société, comme si les personnes juives vivaient en marge, ou qu'elles étaient incapables de s'intégrer. Ce fantasme est ancien : on retrouve cette accusation dès le Moyen Âge, lorsque les personnes juives étaient exclues des fonctions publiques, contraintes de porter des signes distinctifs, ou réduites à certains métiers.

Or, comme toute autre population, les personnes juives sont multiples. Elles peuvent être croyantes ou non, pratiquantes ou athées, progressistes ou

conservatrices, engagées politiquement ou non. Les assigner à une altérité, c'est nier leur citoyenneté, leur diversité, leur ancrage dans la société. C'est aussi faire comme si l'on savait mieux qu'elles qui elles sont.

Attention : certaines pratiques ou institutions communautaires peuvent être perçues comme une mise à distance. Mais vivre sa culture ou sa religion n'est pas une séparation : c'est un droit fondamental. Ce qui isole vraiment, ce sont les stéréotypes, la suspicion et la discrimination.

« Les personnes juives sont loyales envers Israël plutôt qu'envers leur propre pays. »

L'idée que les personnes juives auraient une « double allégeance » est un stéréotype classique de l'antisémitisme moderne. Elle suppose que, parce qu'un État juif existe, toute personne juive en serait automatiquement proche, ou soumise. Elle revient à soupçonner une trahison diffuse, permanente.

En réalité, les personnes juives, comme n'importe quel·les citoyen·nes, ont des avis très variés sur la politique israélienne. La judéité renvoie à une identité culturelle, religieuse ou

familiale. Réduire une personne juive à une supposée attaché à l'État d'Israël relève de l'essentialisation et constitue une forme de racisme.

Rappeler cette distinction est essentiel. Le soupçon de double loyauté enferme, isole et rend suspect tout engagement. Il fait peser sur les personnes juives une exigence de justification permanente, c'est une discrimination raciste.



Manifestation « ligne rouge pour Gaza » – Copenhague – ©Amnesty Danemark



04

AGIR AVEC AMNESTY
INTERNATIONAL POUR
DÉFENDRE LES DROITS
DES PERSONNES JUIVES

// Demander l'application des recommandations du droit international en matière de lutte contre l'antisémitisme :

ÉDUCER POUR PRÉVENIR

- // Intégrer l'histoire des discriminations (esclavage, colonialisme, Shoah) dans les programmes scolaires
- // Former les enseignant·es à l'éducation aux droits humains
- // Promouvoir la pensée critique, l'empathie et la tolérance dès le plus jeune âge

MIEUX DOCUMENTER LES DISCRIMINATIONS

- // Recueillir des données statistiques anonymisées et fondées sur l'auto-identification
- // Utiliser ces données pour **élaborer des politiques publiques de lutte contre le racisme**

PENSER L'INTERSECTIONNALITÉ

- // Tenir compte des identités croisées (ex. : être juive et femme, être queer et juif·ve, ...)
- // Associer les populations concernées à toutes les étapes de la lutte contre les discriminations
- // Obliger les plateformes pour modérer les discours haineux
- // Modifier le modèle économique des réseaux sociaux pour **limiter la viralité des propos racistes**

RENFORCER LA RÉPONSE JURIDIQUE

- // Enquêter systématiquement sur les appels à la haine
- // Sanctionner leurs auteurs de manière appropriée
- // Offrir des **recours et des réparations effectives** aux victimes

// Se former avec Amnesty International France

Les services Formation des militant·es & Éducation aux droits humains (EDH) d'Amnesty International France mettent à disposition plusieurs outils de formation ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques pour vous préparer à agir contre les discours toxiques et les discriminations sur sa plateforme de formation en ligne, notamment :

- // La formation « Agir contre les discours toxiques en ligne »²²
- // La collection de livrets d'autoformation « Agir face aux propos toxiques »²³
- // Les activités d'EDH pour éduquer à la lutte contre les discriminations et les discours toxiques²⁴



Page d'accueil de la plateforme de formations numériques

²² Découvrez cette formation !

²³ Parcourez nos livrets d'auto-formation en cliquant sur ce lien

²⁴ Découvrez nos ressources EDH sur la question

CONCLUSION

“ Les pensées antisémites qui s’insinuent lentement dans la pensée quotidienne et deviennent “acceptables” constituent le plus grand danger pour moi.

Il y aura toujours quelqu’un pour les laisser aller plus loin, et lorsqu’elles deviendront trop grossières ou difficiles à ignorer, il sera trop tard.

(Simon*, 55-59 ans, Belgique).

“ Aucun de mes amis, ni ceux avec qui je vis, ni ceux avec qui je travaille, ne sait que je suis juif. Je n’ai pas révélé mes origines juives à mes enfants, car j’ai peur qu’on leur fasse des remarques à ce sujet à l’école. Je ne vais plus à la synagogue, car cela ne vaut pas la peine de prendre le risque d’être pris pour cible. La meilleure chose, c’est que je me sois mariée, parce que maintenant, mon nom de famille est « Svensson ». ”

(Edit*, 40-44 ans, Suède)

Ces citations anonymisées sont extraites du rapport de la FRA²⁵ et résument ce que vivent beaucoup de personnes juives aujourd’hui. Entre peur de s’exprimer, rejet ordinaire, et violences symboliques ou physiques, l’antisémitisme continue de ronger les liens sociaux et d’exclure.

²⁵ Expériences et perceptions de l’antisémitisme - Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine contre les personnes juives dans l’UE – Agence européenne pour les droits fondamentaux

* Les prénoms ont été modifiés pour garantir l’anonymat des personnes offrant leurs témoignages.

À propos

Ce livret ne constitue qu’une étape. Comprendre les racines, nommer les stéréotypes, identifier les discours dangereux et apprendre à y répondre : c’est un levier pour résister, mais aussi pour construire une société plus juste, où personne n’a à se cacher pour vivre pleinement son identité. C’est aussi une invitation à agir, ensemble, pour que les droits fondamentaux soient une réalité pour toutes et tous.

Ce livret a été réactualisé en 2025 par le Service formation des militant·es, avec la contribution du Programme Justice de genre et non-discrimination, et plus particulièrement de Barry Sy-Valade, Maïder Piola-Urtizberea, Johanna Wagman, Gregory Bianchi Perla, et Patrice Taraoré.

Nous tenons à remercier également Nathalie Raminoson pour la mise en page et la création graphique.

Contacts utiles

Service formation : formation@amnesty.fr

Programme Conflits, Migrations et Justice : cmj@amnesty.fr

Programme justice de genre et non-discrimination : jgnd@amnesty.fr

Service mobilisation : mobilisation@amnesty.fr



Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre force collective donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous remportons des victoires pour faire progresser la justice et faire cesser les violations des droits humains.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous refusons tout financement provenant d'organisations gouvernementales et d'entreprises pouvant compromettre nos valeurs. Notre liberté d'action est ainsi essentiellement garantie par la générosité du public.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

